

De : SALVIA Paul - DDCS 64/VUS [<mailto:paul.salvia@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>]

Envoyé : vendredi 22 janvier 2016 11:49

À : Population - Mairie d'Itxassou <population@itxassou.fr>

Objet : Programme réfugiés relocalisés

Mme Machicaute

Suite à notre communication de ce jour je vous joins l'imprimé hébergement que vous voudrez bien me renvoyer par courriel

Quelques précisions complémentaires sur le dispositif des relocalisés

-- Je vous détaille ci-après le dispositif qui doit être mis en œuvre et concerne les mairies volontaires

1- Public concerné

Il s'agit de personnes (familles ou isolés) d'origine syrienne/irakienne ou érythréenne **qui ont le statut de réfugié** . A ce titre ils peuvent avoir déjà les droits ouverts (Rsa /cpam) mais ce n'est pas systématique

2- Engagement de la mairie

La mairie s'engage à accueillir des personnes pendant une période longue (1 voire 2 ans) , l'objectif étant de les intégrer au mieux dans le tissu local. Compte tenu de cette contrainte , une aide de l'Etat à hauteur de 1000 € par personne est attribuée.

3- Procédure d'affectation des familles dans les logements

Une fois que j'aurai réceptionné votre offre , elle sera transmise à une plate formation nationale de relogement des réfugiés statutaires chargé de mettre en relation les offres de logements avec les demandes des réfugiés A compter du moment ou cette plateforme a réceptionné un logement une attribution peut-être faite dans les 72 heures.

En conséquence préalablement à l'envoi de votre offre il faudra que le logement soit équipé pour être prêt à recevoir les personnes . Une visite préalable sera effectuée pour s'assurer de la conformité des logements. L'association Isard Cos dispose d'un budget de 330 € par personne pour l'équipement . Ce financement sera utilisé notamment pour l'acquisition de kits de couchage.

4- Suivi social

Une réunion préalable sera organisée avec l'ensemble des interlocuteurs potentiellement concernés pour organiser au plus près la prise en charge des ces familles . Mme Sadot de l'association Isard Cos a été chargée par l'Etat d'accompagner les différents intervenants. Ses missions sont les suivantes :

- Veiller à l'évaluation sociale de la situation des ménages qui lui sont adressés par la plateforme nationale de logement des réfugiés ou le préfet de département ;

- Préciser le projet et les besoins d'accompagnement du ménage, notamment en ce qui concerne la traduction dans une langue qu'il maîtrise des éléments lui permettant d'avoir accès à ses droits ;
- S'assurer de son adhésion à la démarche d'accompagnement par la signature d'un contrat d'engagement mutuel ;
- Favoriser le basculement vers un accompagnement de droit commun ou, le cas échéant, vers un accompagnement vers et dans le logement pour les ménages pouvant relever d'une telle mesure ;
- Mettre en place le suivi et la supervision de l'ensemble du travail quotidien réalisé par les travailleurs sociaux intervenant auprès des familles ;

Les demandes de particuliers que vous allez me transmettre seront activées si les propositions mairies ne sont plus suffisantes pour répondre aux besoins .

Bien cordialement

Paul Salvia
Tel : 05.47.41.33.35
Courriel : paul.salvia@pyrenees-atlantiques.gouv.fr